



N/Réf :

Date : 03-03-2019

Objet : Déclaration d'une épreuve sportive.

Demande d'autorisation d'une épreuve cycliste (Randonnée) sur la voie publique ou ouverte à la circulation publique.

Madame, Monsieur Le Maire, de VOUE

En vertu des articles R. 331-6 à R. 331-11 du Code du Sport (Modifié par Décret n°2017-1279 du 9 août 2017), j'ai l'honneur de solliciter en ma qualité de Président de P'ACAS dont le siège est à MAIRIE d'ANDILLY 17130 l'autorisation, dans votre commune :

- d'organiser une épreuve cycliste sur route (Randonnée Cyclotouriste)
- d'organiser une épreuve VTT (Randonnée)
- d'organiser (Autre)

Cette manifestation sera sous l'égide de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) et respectera les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire.

- Nom de l'épreuve : "La SIMON PEREIRA"
- Date de l'épreuve : 19-05-2019
- Nombre de concurrents attendus : ~ 200
- Heure de départ / Heure d'arrivée ou fourchette de passage : ~ en matinée
- Les voies empruntées dans la commune : rue de la gravette, rue du moulin Goutart (D108)

Coordonnées du responsable de l'organisation :

NOM / Prénom : DESGRANGES Pierre
Adresse : 18 rue du chateau d'eau
Téléphone : 06 07 03 12 25
Adresse mail : desgranges_family@ukinadoo.fr

Je déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, les garanties d'assurance couvrant ma responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle des participants (licenciés UFOLEP ou non) et des bénévoles. Je déclare avoir reçu l'avis favorable de la fédération délégataire.

Je m'engage :

Faire respecter le Code de la route et les arrêtés réglementant la circulation par les concurrents et les conducteurs de véhicules d'escortes ;

Assurer et prendre en charge le service d'ordre mis en place à l'occasion de l'épreuve.

Le Président DESGRANGES Pierre
(Signature et tampon de l'association)

MAIRIE d'ANDILLY
DATE : 03/03/2019

MAIRIE DE VOUHÉ

Département
Charente-Maritime

Arrondissement
Rochefort

Canton
Surgères

AUTORISATION DE PASSAGE EPREUVE SPORTIVE

Je soussigné, Maire de la commune de Vouhé, autorise la traversée sur le territoire de Vouhé, de l'épreuve cyclo-sportive, organisée par l'AMICALE CYCLISTE D'ANDILLY, le 19 mai 2019.

Cette autorisation est valable sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

A Vouhé, le 3 avril 2019

Le Maire,

Thierry BLASZEZYK.

